



Compte rendu CGT et FSU du Comité technique ministériel (CTM) du 29 novembre 2012

Elus CGT et FSU : Marie Hélène Thomas, Charles Breuil, Francis Combrouze, Philippe Garcia, Jean Marie Rech, Simon Lery.

Expertes : Elisabeth Husté, Sandra Prévost.

Points à l'ordre du jour :

- 1- **CTM commun aux METL et MEDDE,**
- 2- **Déprécarisation à la DGAC,**
- 3- **Entretien professionnel et réduction d'ancienneté,**
- 4- **Statut des IPCSR,**
- 5- **Services de Prévision des Crues (SPC), question diverse sur télétravail.**

La délégation CGT-FSU (Francis Combrouze) intervient par une déclaration liminaire (voir en pièce jointe), suivie par les trois autres syndicats élus au CTM.

Le secrétaire général (Vincent Mazauric nommé fin octobre) répond en substance les éléments suivants à nos interventions liminaires. En premier lieu, il nous remercie pour nos souhaits de bienvenue et relève très favorablement l'importance que nous attachons à nos missions, à leurs bonnes conditions de réalisation par tous les personnels.

La qualité du dialogue social est l'une des priorités qui lui ont été fixées par les ministres. Une note relative à l'application des droits de réunion des personnels et des droits syndicaux sera signée dans les jours qui viennent. L'idée d'avoir des CTM comportant un point thématique sur une politique publique est retenue : ainsi les affaires maritimes au sens large en seront le 1^o exemple. Respect des partenaires sociaux : une charte souhaitée par les ministres pourrait y contribuer, l'important étant néanmoins le concret.

L'action sociale de proximité est bien essentielle : il garantit qu'il n'y a aucune mise en cause à ce sujet, et notamment pas les CLAS des DDI.

S'agissant de **l'extension du dispositif amiante** à tous les personnels dans des conditions égales, il souscrit bien à notre objectif, mais le niveau interministériel sera nécessaire pour décider décret et amendement législatif. Pour ce qui concerne la création de **CAP Préparatoires de proximité aux CAP Nationales de SACDD et TSDD**, il n'a pas encore de position.

S'agissant **des emplois et de la répartition des effectifs** entre les différents programmes 2013 du METL selon les DDT, DREAL et centrale, le SG assure qu'une réponse sera donnée, madame Dufлот nous l'ayant également annoncé en octobre lors d'une audience.

Sur la **suppression de 121 emplois** vacants en janvier 2013 à la mise en place de **VNF**, il n'est pas en mesure d'y revenir.

Sur l'avenir de l'ATESAT et l'ADS, il renvoie à une concertation à venir. Devront être pris en compte les contraintes d'effectifs, les besoins et évolutions des droits des sols et de l'assistante technique aux communes éligibles. Doit être apprécié le discours du Président de la République au congrès des Maires de France de fin novembre, sur les missions Etat d'ATESAT revendiquées par les communes. Le secrétaire général affirme l'attachement des élus à une **ingénierie publique** de qualité et indépendante. Le rôle du CEREMA ne se substituera pas aux fonctions des DDT et DDTM pour l'ATESAT, mais doit constituer un appui technique et d'ingénierie adapté aux besoins. Les concertations sur ADS, ATESAT et CEREMA permettront de préciser les modalités envisagées pour ces missions.

Sur notre demande de respect de la **clause de maintien des moyens humains et budgétaires** des **CETE et Services Techniques Centraux** appelés à intégrer le **futur CEREMA** dans les 2 ans suivant sa mise en place, le SG ne veut pas trancher ici, mais relève que le PLF 2013 baisse les effectifs d'1,5 %... Il assure qu'il aura un suivi particulier de ces moyens.

Sur les moyens **humains des Etablissements Publics (EP)** sous tutelle, il y a obligation de faire face aux contraintes. Quant à la création d'une **Agence nationale de la Biodiversité (ANB)**, il garantit qu'il n'y a pas de plan diabolique caché. Il y aura concertation avec les représentants des personnels sur les missions, moyens, fonctionnement, avec des études d'impact. De manière générale pour les **EP, la réforme des fonctions des agents comptables** est essentielle : ces procédures ne sont pas des contraintes tatillonnes mais les moyens de durer pour l'avenir des établissements.

Nos commentaires : pour son premier CTM le secrétaire général s'est montré très respectueux des représentants des personnels. Il a fourni des réponses précises à certaines questions. Sans néanmoins répondre à toutes nos demandes, ni sur le fond à la dégradation généralisée de l'adéquation missions/moyens.

Il a le souci d'avancées concrètes pour les personnels, nous lui donnons acte de ses intentions. Les faits des mois à venir et les mobilisations selon les thèmes de l'agenda social, permettront de prendre la mesure des actes.

Point n°1 CTM du METL et du MEDDE

L'administration (DRH) rapporte le projet de décret : il consiste à pérenniser le Comité Technique Ministériel commun aux deux missions ministérielles « Egalité des Territoires et Logement » et « Ecologie, Développement Durable et Energie ». En effet le décret général sur les CTM du 15 février 2011 appelle cette précision, au-delà des 6 mois suivant les attributions ministérielles actées par les décrets des 16 et 21 juin 2012 (gouvernement suivant les élections législatives) : c'est-à-dire avant le 21 décembre prochain.

Nous sommes favorables à cette disposition de bon sens, sur la base de la représentativité des représentants des personnels issue des élections du 20 octobre 2011.

Vote sur le décret : Pour CGT-FSU, CFDT, UNSA ; Contre : FO

Point n°2 Application de la loi de précarisation à la DGAC

(Experte CGT- FSU : Sandra Prévost)

La DGAC - Christian Badoche (bureau de la gestion des personnels et du recrutement à la DGAC) - présente le projet de décret de dé-précarisation à la DGAC. Le texte vise les recrutements possibles pour les contractuels pour la titularisation dans les différents corps concernés de l'aviation civile.

L'accès se fera par examen professionnel réservé (corps des adjoints d'administration AC, des assistants d'administration AC, ainsi que des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation AC) ou bien par concours réservé (corps des Attachés d'administration AC, Ingénieurs des études et de l'exploitation AC et Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne).

L'administration et notre délégation rappellent les deux points saillants durant les négociations : difficultés à faire correspondre certaines fonctions (celle des professeurs de langue anglaise) et corps d'accueil, ainsi que les modalités de stage avant titularisation. Nous estimons que les négociations menées aboutissent à un compromis satisfaisant pour les personnels. En effet, les professeurs d'anglais seront CDIés avec une amélioration des CDI actuels (conditions de rémunération) ; et pour les futurs techniciens et ingénieurs, des dispenses de scolarités sous condition d'obtention de qualifications techniques.

Vote sur le décret : Pour CGT-FSU, FO ; Abstention CFDT, UNSA (ce dernier regrettant en substance de trop bonnes conditions de titularisation pour les personnels techniques...)

Point n° 3 Entretien professionnel et réductions d'ancienneté

(Experte CGT-FSU : Elisabeth Husté)

Nous présentons l'amendement suivant : les règles statutaires des OPA ne prévoient pas qu'ils soient soumis à l'entretien professionnel. Il est donc souhaitable que le projet d'arrêté stipule cette exclusion, comme pour les agents IPEF.

Nous rappelons notre opposition à l'entretien professionnel tel que mis en œuvre aujourd'hui. C'est la clé de voûte d'une GRH toujours plus individualisée : nous demandons un nouveau chantier à ce sujet. L'entretien doit se traduire par un bilan rédigé, qualitatif et non simplement quantitatif.

Nous soulignons notre satisfaction que le support de l'entretien professionnel lorsqu'il concerne le management, soit considéré dans son ensemble (équipe, projet, réseau).

Le bilan des réductions d'ancienneté ne fait pas apparaître le corps des contrôleurs et nous nous en étonnons.

L'administration (DRH) indique que le guide méthodologique répond aux différentes situations et qu'il sera à disposition des supérieurs hiérarchiques et des agents pour la prochaine campagne d'évaluation. Les contrôleurs n'apparaissent pas dans le bilan car ils relèvent d'une présentation dans leur CT de proximité.

Le Secrétaire Général prend acte de notre opposition à ce mode de management et au rôle donné à l'entretien professionnel. Il déclare qu'il accepte l'amendement CGT-FSU, soutenu par toutes les OS.

Vote sur l'arrêté amendé : Contre CGT-FSU, FO ; Abstention CFDT, UNSA

Point n° 4 Décret relatif à la modification du statut des IPCSR

La CFDT quitte le CTM après avoir exprimé son mécontentement de ne pas avoir été associée à cette modification.

Ce Texte a pour objet l'application du Nouvel Espace Statutaire (NES) au corps des IPCSR (inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière).

Pour l'administration (M. Prévost, DSCR adjoint), l'entrée dans le NES constitue une véritable avancée. Il souligne que ce dossier a fait l'objet d'une concertation en groupe d'échanges. Il indique qu'il n'est pas envisagé de fusion avec d'autres corps du ministère de l'Intérieur.

La formation relative au permis poids lourds : il est bien entendu que l'administration prendra en charge les frais inhérents. Le fait de détenir le permis moto est une transposition négociée de la directive européenne. De même, le contrôle qualité découle de la 3ème directive européenne qui entre en vigueur le 19 janvier 2013.

L'administration affirme qu'elle ne s'est pas fixée d'objectif d'imposer un pourcentage de réussite aux épreuves du permis de conduire. Une circulaire visant à harmoniser le travail sur l'ensemble du territoire devrait être publiée. Elle sera présentée lors du prochain CCER.

L'administration a présenté en séance cinq amendements d'ordre rédactionnel ou de précisions. Nous rappelons que les règles relatives à la représentativité n'ont pas été respectées : des organisations (CGT-FSU/CFDT) n'ont pas été invitées à la table des négociations, précédant le groupe d'échanges. Le NES n'est pas une réelle avancée. La rémunération de certains agents au NES, s'est retrouvée à un niveau inférieur à celui du SMIC dès la première revalorisation de celui-ci. Les premiers échelons doivent déjà être revalorisés.

La réponse du Secrétaire Général « je vous donne acte » nous laisse dubitatif.

Nous avons soumis un amendement stipulant que le passage des permis relevant des poids lourds et d'autres catégories de véhicules spécifiques (C et autres), s'effectue dans le cadre de la formation continue des IPCSR aux frais de l'administration.

Sur cet amendement présenté par la CGT-FSU, soutenu par toutes les OS lors du vote, le Secrétaire Général assure qu'il en reprendra le contenu par circulaire d'accompagnement du décret.

Vote sur le décret : Contre CGT-FSU ; Pour UNSA ; Abstention FO

Point 5 : Projet d'arrêté modifiant la compétence interdépartementale en matière de prévision des crues

Nous rappelons à l'administration qu'en 2000, il y avait 52 services d'annonce des crues. Actuellement, il n'y a plus que 22 services de prévision des crues (SPC) et le SCHAPI (Service à compétence nationale de la DGPR basé à Toulouse).

L'objet de cet arrêté concerne 67 agents dans 5 SPC à rattacher en DREAL selon le principe de bassin et sous bassin. Ces SPC relevaient de SN (services navigation) ou de 3 DDT ou DDTM.

Seront ainsi rattachés aux DREAL, les **SPC Rhin-Sarre** (DREAL Alsace, provenant du SN Strasbourg avec maintien à Strasbourg), **SPC Méditerranée-Ouest** (DREAL Languedoc Roussillon, provenant de la DDT 11 avec maintien à Carcassonne), **SPC Grand Delta** (DREAL Rhône-Alpes, provenant de la DDTM 30 avec maintien à Nîmes), **SPC Alpes du Nord** (DREAL Rhône-Alpes, provenant de la DDT 38 avec maintien à Grenoble), **SPC Oise-Aisne** (DREAL Champagne-Ardenne, provenant du SN Seine avec maintien à Compiègne). L'administration (M. Durand, DGPR adjoint) assure que les restructurations, corrélatives à la diminution des moyens, permettent d'améliorer la prévention en permettant le maintien des compétences des équipes des SPC.

Alors qu'il s'agit d'un enjeu public élevé, cette situation consacre pour nous une diminution de moyens sur longue période et illustre la déprise territoriale, pourtant indispensable à cette activité de prévision.

L'administration répond que les effectifs 2013 du programme 181 (Risques et Pollution) ont été préservés avec seulement 8 ETP supprimés pour les risques naturels, la diminution étant plus conséquente pour les risques technologiques que naturels (au total 35 ETP en moins 2013/2012 sur l'ensemble du programme). Elle indique que cette restructuration répond effectivement à la contrainte d'effectifs, notamment aux tailles critiques d'équipes. Selon elle, le travail en bassins versants ne nécessite plus autant de maillage et de connaissances territoriales.

Nous maintenons que le ressort géographique trop important, fragilise des équipes déjà critiques en effectifs et ne permet plus la transmission du savoir, notamment en lien avec la connaissance du terrain. Dans les DDT et DDTM, la notion de « référent » à la préparation de la gestion des crises risques naturels, ne se traduit toujours pas avec 1 ETP dans toutes les DDT et DDTM.

L'administration reconnaît que c'est le cas, mais que cela progresse avec en moyenne 0,2 ETP/DDT. Nous relevons que malgré l'amélioration de la prévision des risques naturels, il y a une augmentation du nombre de victimes et de morts. L'amélioration des effets de la prévision donnée par les SPC implique pour nous la connaissance fine de la vulnérabilité des territoires au niveau de chaque DDT : or il y a de moins en moins de moyens en DDT...

Nous demandons que les 67 agents bénéficient bien des garanties inhérentes aux restructurations de services, quand bien même ils sont maintenus dans leurs sièges géographiques actuels.

L'administration répond que les droits des agents sont garantis (rémunérations, pas de mobilité imposée) et qu'il n'y a pas de changement de résidence puisqu'il s'agit d'un rattachement aux DREAL, sans mobilité géographique. Elle indique que cette restructuration est couverte par l'arrêté du 13 juillet listant les opérations éligibles à la prime de restructuration.

Vote sur le projet : Pour CGT-FSU, Abstention : UNSA, Contre FO.

Question diverse sur l'expérimentation « télétravail »

L'administration reconnaît le manque de cadre national pour cette expérimentation et les différences de traitement locales engendrées. Elle précise que rien ne hâte ce sujet et indique une prochaine réunion le 4 décembre. Toutefois, elle est prête à intervenir ponctuellement pour des situations sans cadrage. Elle souhaite tirer partie des expérimentations avant d'envisager l'extension au ministère.

Nous rappelons notre demande que le ministère en reste au niveau des seules expérimentations engagées. Par ailleurs, rien ne presse notre ministère puisqu'il y a des discussions à ce sujet au niveau Fonction Publique entre syndicats et DGAFP : des garanties pour les personnels doivent être données contre toute dérive sous couvert d'expérimentations.



Comité technique ministériel du jeudi 29 novembre 2012

Déclaration liminaire CGT-FSU

Francis Combrouze

Monsieur le secrétaire général, Mesdames, Messieurs, Chers Camarades,

Nous vous souhaitons la bienvenue suite à votre nomination en Conseil des ministres. Votre carrière s'est déroulée pour l'essentiel au ministère du Budget, avec passage en cabinet ministériel. Aussi nous souhaitons que vous rencontriez régulièrement outre les services centraux, les services déconcentrés en régions et départements, ainsi que les établissements publics de nos deux ministères : pour mieux connaître l'étendue de nos missions, rencontrer les personnels et leurs représentants élus. Sans oublier les animateurs de l'action sociale au service des personnels, c'est à dire les présidents de CLAS qui ont tenu leur réunion nationale ces derniers jours.

1- Tous nos vœux de réussite professionnelle... Notamment pour que l'agenda social des ministères, se concrétise dans les semaines et mois à venir. Les mobilisations des catégories C administratives fin septembre, celles des personnels de services affaires maritimes en octobre, la manifestation nationale du 23 octobre avec la participation remarquable des OPA et personnels d'exploitation, l'écoute de madame Delphine Batho qui a reçu pendant la manifestation la délégation CGT et FSU, ont joué leur rôle dans l'adoption le 29 octobre de cet agenda. Observons néanmoins que le plus difficile reste à venir pour nos trois ministres : passer d'un engagement de méthodes et de calendrier à des résultats concrets pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels. Je n'entends pas les lister ici, faute de temps.

Mais il s'agit de ne pas se défaire systématiquement sur la DGFAP ou la direction du budget, voire Matignon, ce qui semble devenue une habitude à la DRH, lorsque nous pouvons avoir des résultats de notre ressort. Souhaitant que vous aiderez les premiers responsables de la DRH à rompre avec cette mauvaise habitude, en lui donnant les moyens d'agir au service des personnels sans encombrer inutilement l'interministériel, partagez vous notre vœu ?

Un exemple : la signature d'une note à l'attention des directeurs et chefs de services des deux ministères rappelant que les droits syndicaux et de réunions des personnels existants et acquis sont valables, jusqu'à édicton de nouvelles règles en ce domaine après négociation sociale. Merci de votre réponse sur ce point.

Un second exemple, celui des retards accumulés dans l'extension du dispositif amiante exposition professionnelle à tous nos personnels : nous demandons des modalités égales indépendamment du statut de l'agent ou de la nature des services. On nous répond d'accord, mais le décret ne suffit pas... Il faut un vecteur législatif : nous vous demandons un amendement gouvernemental dans le PLFR 2012 ou le PLF 2013, ou tout autre vecteur... Nos retards doivent cesser en ce domaine pour des raisons évidentes de justice vis-à-vis de tous les salariés exposés eux aussi dans le passé. Il faut mettre fin aux calculs mercantiles implicites de retards de publication des textes nécessaires, spéculant sur les départs en retraite avec les dizaines d'années d'exposition amiante et l'espérance de vie que l'on connaît pour ces salariés : merci d'en prendre ici l'engagement !

Concernant la déconcentration des actes de gestion à laquelle nous sommes opposés, nous avons noté le report de la décision, en attente des arbitrages à venir de la fonction publique. Cependant pour les nouveaux corps créés de SACDD et TSDD les élections s'organisent pour une CAP nationale et nous considérons que l'importance des effectifs en cause dans ces 2 corps justifie qu'il y ait également des CAP préparatoires dans chaque service (DDI, DIR...).

2- La dégradation de l'adéquation missions/moyens, humains et de fonctionnement, nous alarme particulièrement. Ainsi le système atteint vraiment ses limites quand vous affichez, comme pour les laboratoires d'hydrobiologie des DREAL, à la fois le caractère stratégique de la mission et des moyens strictement contenus avec un éloignement territorial qui s'aggrave. A cet égard aussi nous rappelons que nous demandons l'ouverture d'une discussion de mise à plat du SERM, des plafonds d'emplois et cibles des programmes, services et établissements sous tutelle, entre nos ministres, en tout état de cause vous-même et les DG et les organisations syndicales de ce CTM. Le changement nécessite ici aussi des mesures urgentes. Quelques exemples et 4 questions afférentes.

- La question de la répartition des emplois de la mission égalité des territoires et logement, versés au PLF dans un nouveau programme avant transfert en gestion au programme 217. Les cas DIV et DATAR étant limpides. Interrogée lors de sa première audience accordée à nos organisations il y a un mois, Cécile Duflot a admis qu'elle ne pouvait pas répondre en séance et assuré qu'elle nous répondrait vite sur la répartition entre les effectifs de centrale, DREAL et DDT/M, respectivement consacrés aux différents programmes, notamment logement, hébergement, urbanisme, ville... Avez-vous enfin des chiffres tant attendus par les personnels de ces missions ?
- L'EPA VNF se met en place dans un mois selon le protocole signé en juin 2011 et le vote unanime de la loi de janvier 2012. Mais 121 emplois seront supprimés en 2013, sans aucune justification autre que la poursuite de la RGPP. Si le diktat de suppression des postes vacants était retiré, nous aurions peut être pu signer l'accord emploi VNF : dans le cadre de la relance de la voie d'eau, acceptez vous d'y revenir ?
- Au sujet des missions ATESAT et ADS, après avoir alerté à plusieurs reprises cabinet et ministre sur les dangers de mise à mort sur le terrain, sont annoncés aux préfets par Madame Duflot le « renouvellement » de la première, en lien avec le projet CEREMA, et le « recentrage » de la seconde. Nos organisations syndicales ont écrit à ce sujet le 23 novembre dernier. Il y a urgence. Pouvez-vous nous garantir le renouvellement pour 2013 des conventions avec les communes éligibles à l'ATESAT ? Nous donner des pistes sur la signification du « recentrage » du droit des sols, lorsque la ministre indique dans le même temps vouloir confier les PLU aux intercommunalités ? Dans les services, s'appliquent les coupes budgétaires de la circulaire ADS du 4 mai 2012 avec ses 699 suppressions d'emplois : sur ce texte non concerté, à la date si révélatrice (4 mai), nous vous demandons un moratoire d'application et une discussion ouverte des sujets ADS et ATESAT.
- Concernant la reprise des discussions du projet CEREMA, pour lequel nous avons signé le protocole du 30 janvier 2012, il y a eu un rythme soutenu de réunions de concertation ce mois de novembre, avec participation du cabinet. Sur les moyens, nous

vous posons la question. La clause de maintien des moyens humains et financiers des services et supports préexistants (en ETP cibles notifiés - cf point 3 du protocole) alloués par l'Etat dans les deux années suivant la mise en place, va-t-elle être respectée en comprenant que notre référence des moyens existants est logiquement, celle de l'année de signature, c'est-à-dire 2012 ?

3- Cette mise à plat dans la concertation des rapports missions/moyens à tous niveaux s'avère urgente également, en raison de plusieurs facteurs.

1. La contribution du CGEDD, au volumineux rapport d'évaluation de la RGPP des trois inspections générales, le dit assez nettement : les besoins de recrutement, les nécessités de transmission des savoirs et compétences techniques, la présence de l'Etat dans les territoires, sont en péril ! Quels suites donnez vous à la recommandation du lancement dès 2013 d'un plan pluriannuel de recrutements ?
2. Le management des procédures, l'assurance qualité, les indicateurs internes, comme réponses à tout (ou à rien) : cela a largement ses limites. Le mépris ou le déni des réalités objectives et techniques, cela commence à bien faire pour les personnels, et à tous niveaux hiérarchiques !
3. Troisième raison, celle de la stratégie ministérielle présentée fin 2011 par votre prédécesseur. Quatre phrases discrètes (p. 22 et 23) posent la question des moyens. En substance. On a réduit de 100 000 à 60 000 ETP de 2007 à 2012. L'adéquation missions/moyens doit être appréciée en permanence. Il faut être ouvert pour la plupart des services, sur la nécessaire évolution de certaines missions : cette réflexion interne doit aussi être conduite en interministériel au nom de la cohérence de l'action publique dans les territoires. Les marges de gain en efficience, par restructurations ou réorganisations, sans être définitivement « épuisées », pourraient ne pas suffire à garantir cette adéquation missions/moyens. Il faut donc de la « rationalisation des missions »... Cette dernière phrase est la moins limpide. « Présent pour l'avenir » ? Nous vous invitons à nous donner le statut actuel de ce document « stratégie ministérielle », selon les autorités politiques que vous représentez ici. Et osons vous demander votre interprétation de la rationalisation. Nous comprenons pour notre part : n'hésitez plus à poser la question « ne plus faire du tout », car « le faire soi même » c'est vraiment ringard et les limites du « faire faire » sont atteintes...

Nous formulons également une suggestion : que notre prochain CTM comporte un point de discussion sur les missions affaires maritimes au sens large. Ce type de point au CTM, avec une politique publique soumise à évaluation et discussion, devrait rythmer nos ordres du jour. Lors des discussions sur l'agenda social, les ministres ont montré un intérêt marqué pour l'organisation de tels CTM.

4- En parlant de « budget de transition » aux parlementaires sur l'ensemble des missions et programmes du PLF 2013, que veulent dire nos trois ministres ? Transition écologique, comme la Conférence homonyme tenue à la mi-septembre... Certainement pas... En effet la feuille de route gouvernementale publiée le 20 septembre contient un seul engagement budgétaire. Et qui concerne une fiscalité affectée très particulière. Celui d'augmenter de 12,4 à 13,3 milliards d'euros le programme pluriannuel 2013-2018 des Agences de l'eau. Rappelons qu'il est financé à plus de 80 % par les ménages, 92 % à Seine-Normandie, les entreprises ne payant en moyenne que 12 à 14 %, les agriculteurs 2 à 4 %, selon les bassins. Avec quelques millions seulement de crédits eau de l'Etat sur le programme 113 « Eau et Biodiversité », comparés aux plus de 2 milliards/an payés par les seuls ménages sur les redevances domestiques, voilà bien un domaine où il n'y a pas de transition vers la réforme fiscale, écologique, sociale et économique.

5- Comment accepter par exemple que la ministre Delphine Batho s'en prenne aux effectifs et moyens des établissements publics à ce point ? Sur le thème à eux de souffrir aussi, comme les services de l'Etat...? Sur le programme eau et biodiversité, 150 suppressions d'emplois multipliées par trois, soit 450 d'ici 2015, dans les établissements publics chargés de protection de biodiversité et des milieux aquatiques ! Contre toute raison : ainsi à l'ONEMA en dépit de 45 millions supplémentaires annuels pendant 6 ans (50 % de budget en plus) prélevés sur les redevances, le contrat d'objectifs imposerait 45 suppressions d'ETP en 3 ans si on laisse faire...

Nous vous demandons de donner les instructions nécessaires pour permettre à la nouvelle directrice générale de l'ONEMA et au directeur de l'eau et de la biodiversité (également nommé récemment), de mener un dialogue social approfondi avec les syndicats de l'ONEMA, cohérent avec l'évaluation à venir des politiques de l'eau annoncées dans la feuille de route. Et non de faire signer à la ministre un contrat d'objectifs à la sauce RGPP dans lequel 80 % des personnels de l'établissement ne reconnaît pas ses activités quotidiennes. Au vu des développements récents dans la presse spécialisée, nous attendons également de votre part un message clair pour clarifier la mise en œuvre de la politique de l'eau, en premier lieu à l'ONEMA mais aussi chez tous les opérateurs et services de l'Etat concernés de près ou de loin par cet imbroglio.

Bien sûr, l'avancée concrète devra aussi déboucher sur la bonne fin des dossiers de revalorisation des contractuels et fonctionnaires ATE et TE pour lesquels nos collègues des EPA écologie attendent depuis si longtemps que l'on passe de la parole aux actes ! Grève et manifestations des personnels des parcs nationaux le 15 novembre pour l'avenir des missions des parcs et l'obtention de moyens ; il reste toujours des blocages des versements de la dernière dotation financière sur au moins 4 parcs. Le Parc National des Cévennes de nouveau dans l'action le 19 novembre dernier, contre le recul de l'activité dans les 4 antennes de terrain du Parc... Enfin le CA de l'AAMP du 27 novembre, avec une motion présentée par l'élu des personnels et un large soutien des collègues, dénonçant le manque total de moyens humains au regard de l'objectif du législateur de 10 Parcs marins en 2013. Nous nous permettons un rappel à la loi votée : 300 millions annuels d'ici 2013 pour la biodiversité (comparé aux 825 des collectivités territoriales). Avec 280 millions prévus en 2013 (hors gel ?) et l'annonce d'une Agence nationale nouvelle biodiversité, sans moyens précis et non discutée à la table ronde biodiversité de la Conférence environnement, le compte y est d'autant moins que les nouvelles missions à mettre en œuvre ne pourront l'être qu'au prix de nombre de renoncements, du fait d'une situation dans laquelle nombre de services et opérateurs ont déjà atteint leurs limites critiques avant la nouvelle vague de réduction d'effectifs annoncée.

6- Transition entre la RGPP et ... la RIP/ou RAP/ ou encore MAP... (Réforme/ou Modernisation de l'Intervention/ Action Publique), selon le ministre du budget lors de sa présentation du PLF 2013, au Sénat fin novembre ? Un sénateur malicieux, certes de l'opposition parlementaire mais grand connaisseur du budget, a relevé que les argumentaires sur la réduction des dépenses d'intervention d'Etat ressemblaient étrangement à ceux du PLF 2012... Pour supposer que les PAP 2013 avaient les mêmes hauts fonctionnaires rédacteurs que les PAP 2012... Nous ne pensons pas que cela soit la seule explication. L'essentiel est bien que nos ministres appliquent avec zèle les directives du directeur du Budget, selon le projet de feuille de route gouvernementale remise à la Commission européenne au début du printemps et surtout, conformément à la réponse de la Commission datée du 30 mai dernier, veille des législatives.

Je vous remercie de votre attention et de vos réponses à venir.